



HAUT-COMMISSARIAT
DES NATIONS UNIES
AUX DROITS DE L'HOMME



Renouvellement de la Feuille de route entre le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Madame Michelle BACHELET, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et Madame Louise MUSHIKIWABO, Secrétaire générale de la Francophonie, ont convenu ce jour de renouveler pour deux ans la coopération qui lie formellement le HCDH et l'OIF depuis la signature de l'Accord-cadre du 8 septembre 1997 qui a notamment permis de développer des activités conjointes en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans les Etats de l'espace francophone.

Ce partenariat repose sur une complémentarité entre les deux organisations en vue de renforcer les capacités des États membres de la Francophonie en matière de droits de l'homme, l'OIF apportant son expertise des réalités du monde francophone et le HCDH offrant un cadre d'action multilatéral. La Feuille de route 2020-2021 aura pour objectif de continuer à renforcer la coopération entre le HCDH et l'OIF, basée sur les principaux instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ainsi que sur les Déclarations de Bamako (2000) et de Saint-Boniface (2006) adoptées par la Francophonie.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle feuille de route, une attention particulière sera portée au respect de la diversité culturelle et du multilinguisme au sein des deux organisations afin qu'elles puissent mutuellement s'enrichir de leurs expériences respectives en la matière et ainsi, en améliorer la mise en œuvre et la portée.

Deux thèmes ont été conjointement identifiés dans les secteurs d'activités d'intérêt commun, fondés sur les éléments de convergence entre les documents de programmation interne du HCDH (Plan de gestion 2018-2021) et de l'OIF (programmations quadriennales 2019-2022).

LM

MB

Les deux thèmes identifiés dans le cadre de la présente Feuille de route 2020-2021 sont :

1. Les mécanismes onusiens des droits de l'homme et ;
2. La diversité et la lutte contre toutes les formes de discrimination ;

Le HCDH et l'OIF identifieront conjointement au maximum trois projets chaque année en lien avec les deux thèmes susmentionnés. Les projets identifiés devront répondre à un objectif de renforcement des capacités des États membres, en particulier des Pays les Moins Avancés (PMA) et des Petits États Insulaires en développement (PEID) en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et ainsi permettre de recentrer la coopération sur des priorités définies par les besoins exprimés par les États membres de l'OIF. Ces projets devront, tant par leur concept que dans leur réalisation, intégrer pleinement les politiques des deux organisations en matière d'intégration du genre et du principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Ils devront permettre une implication conjointe des deux organisations (au siège tout comme sur le terrain, en particulier en s'appuyant sur l'expertise des bureaux régionaux des deux organisations) à chacun des stades de leur mise en œuvre. Une priorité sera accordée aux projets qui pourront faire l'objet d'un cofinancement par les deux organisations.

Le HCDH et l'OIF veilleront à ce que les organisations non gouvernementales, la société civile et les médias soient associés à la mise en œuvre des projets.

Thème 1 : Le soutien aux instruments et mécanismes onusiens des droits de l'homme

L'accent sera mis sur le renforcement de la coopération dans le cadre des organes de traités et des mécanismes du Conseil des droits de l'homme avec une attention particulière à l'Examen périodique universel (EPU).

Thème 2 : La promotion de la diversité et la lutte contre toutes les formes de discrimination

L'accent portera sur la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violences par la mise en œuvre des instruments relatifs à la protection et à la promotion des droits des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables, ainsi qu'à la promotion de la diversité des droits culturels.

En outre, les deux organisations s'accordent à procéder à des échanges d'informations réguliers et à mener des initiatives concertées en faveur de pays en

RM

MB

situation de crise ou de sortie de crise tant au niveau national que régional. Elles s'engagent en outre à tirer parti des résultats produits par les activités menées individuellement ou conjointement.

Le HCDH et l'OIF pourront également lancer des réflexions et des initiatives communes sur les grands enjeux de l'espace francophone en matière de droits de l'homme.

Le comité de suivi technique continuera à planifier et à superviser les activités menées en 2020 et 2021. Le Comité se réunira deux fois par an, alternativement à Genève et Paris.

Pour le HCDH

Genève, le 30 juin 2020

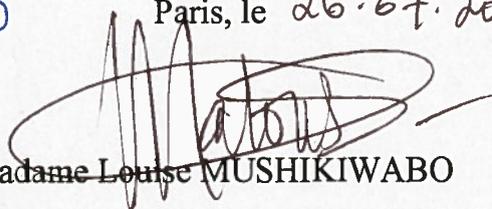


Madame Michelle BACHELET

Haute-Commissaire des Nations
Unies
aux droits de l'homme

Pour l'OIF

Paris, le 26.07.2020



Madame Louise MUSHIKIWABO

Secrétaire générale de la
Francophonie